

Département de la Seine Maritime  
**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
 Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

**ANNEXE 5 - NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

Suite au débat d'orientations budgétaires du 3 mars 2022, les budgets primitifs 2022 sont présentés dans leurs grandes lignes avant les votes au niveau des chapitres pour les deux sections (fonctionnement et investissement).

La commission des finances prendra connaissance des propositions budgétaires, lors de sa réunion du 28 mars 2022.

**BUDGET PRINCIPAL - VILLE**

**Le budget de fonctionnement 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 259 057.35 €**

213 - FONCTIONNEMENT RECETTES		
ART	LIBELLÉ	BP 2022
013	Atténuation des charges	50 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et des ventes	282 550,00 €
73	Impôts et taxes	2 741 175,00 €
74	Dotations et participations	1 130 934,00 €
75	Autres produits de gestion courante	30 010,00 €
76	Produits financiers (b)	10,00 €
77	Produits exceptionnels (c)	700,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions (d)	0,00 €
042	Total opérations d'ordre de transfert entre sections	5 962,62 €
TOTAL RECETTES ANNEE EN COURS AVANT REPORT		4 241 341,62 €
002	RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	1 017 715,73 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 259 057,35 €

213 - FONCTIONNEMENT DEPENSES		
ART	LIBELLÉ	BP 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 302 962,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 682 264,75 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	800,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	440 649,00 €
66	CHARGES FINANCIERES (b)	105 050,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	10 500,00 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (d)	5 000,00 €
022	depenses imprevuees (e)	85 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	200 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	426 831,60 €
	reprise déficit	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		5 259 057,35 €

Les recettes sont constituées, principalement de:

- ressources fiscales : 2 741 175 €
- dotations et subventions : 1 130 934 €
- produits des services municipaux : 282 550 €

Les montants de ces produits sont estimés soit sur la base des montants perçus en 2021, soit selon les notifications des montants réels 2022 transmis par les services de l'état, notamment les ressources fiscales et les dotations.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les montants proposés tiennent compte des réalisations de 2021, et des augmentations prévues liées à l'inflation. Du fait de son caractère très contraint, il sera indispensable d'en assurer le suivi avec rigueur.

Les principaux postes de dépenses sont :

- les charges générales : 1 302 962 €
- les charges de personnel : 2 628 264,75 €

Les charges financières liées aux remboursements des intérêts des emprunts sont valorisées à 105 000 €. Elles incluent les charges de l'emprunt en 2022, dont des intérêts sont estimées à 12 000€.

Les charges de gestion courantes comprennent la participation aux services d'incendie et de secours, les subventions aux CCAS et au budget annexe de la régie de transport, les subventions versées aux associations ainsi que les indemnités versées aux élus.

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour la section d'investissement est constitué par les amortissements pour 426 831,60 €. Un montant de 85 000 € est réservé aux dépenses imprévues.

**Le budget de la section d'investissement s'équilibre à 5 670 567,78 €, dont 4.36 millions € pour les nouvelles propositions en dépenses d'investissement**

<b>BUDGET PRINCIPAL 2022- Investissements recettes</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Propositions 2022</b>	<b>RAR 2021</b>
001	Excédent antérieur reporté	349 822,18 €	
021	Virement de la section fonctionnement	200 000,00 €	
040	Transferts entre sections	426 831,60 €	
10	Dotations et fonds divers	160 000,00 €	
13	Subventions d'investissement	2 706 790,00 €	327 124,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00 €	
	Sous-totaux	5 343 443,70 €	327 124,00€
	<b>Total général recettes</b>	<b>5 5670 567,78 €</b>	

<b>BUDGET PRINCIPAL 2022- Investissements dépenses</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Propositions 2022</b>	<b>RAR 2021</b>
020	Dépenses imprévues	41 717,04 €	
040	Transfert entre sections	5 962,62 €	
104	Constructions - bâtiments	3 221 900,00 €	296 032,53 €
106	Voiries et réseaux	946 270,00 €	119 232,56 €
107	Aménagement du centre Bourg	0	2 000,00 €
108	Mobiliers et matériels	120 550,00 €	19 319,76 €
120	Réseaux éclairage public	190 849,50 €	420 312,50 €
16	Emprunts et dettes	286 421,27 €	
	Sous-totaux	4 813 670,43 €	856 897,35 €
	<b>Total général dépenses</b>	<b>5 670 567,78 €</b>	

### Détail des nouvelles dépenses d'investissement :

**Acquisitions diverses 120 550,00 €**

Matériel technique	Technique	47 000
Informatique	Tous services	33 750
Mobilier- matériel bureau	Tous services	10 000
Divers matériel	Tous services	29 800

**Urbanisme voirie et réseaux**

Voirie	Aménagements - Matériels et installations (bassin rue Hénnon - Parking collège - Aménagements de sécurité école Amont - Vidéoprotection - Signalisations)	946 270
Réseaux	Eclairage public	190 589.50

**Patrimoine 3 221 900,00 €**

Bâtiments communaux	Réhabilitation ex-lycée H. Pons	3 170 900
Jeux écoles	Aménagement cours écoles phase 1	22 800
Cimetière	Colombarium	6 000

Une somme de 41 717 € a été inscrite en dépenses imprévues. Les restes à réaliser 2020 sont de 856 897,53 € en dépenses, et 327 124 € en recettes.

Le capital à rembourser en 2022 s'élève à 286 421 €. Les opérations d'ordre comptable sont en dépenses d'investissement de 5 962 €, correspondant aux amortissements des subventions.

Les recettes d'investissement propres à l'exercice sont de 4 346 790 €, soit les subventions accordées pour 2 706 790 €, le FCTVA pour 140 000 €, et un emprunt estimé à 1.5 millions d'euro. Les autres recettes sont estimées à 20 000 €. Ce qui équilibre la section d'investissement après avoir tenu compte des opérations d'ordre pour 426 831 € et des restes à réaliser détaillés plus haut.

Quelques réponses pour des subventions sollicitées sont encore attendues.

### **La dette de la collectivité :**

Le budget Ville de Saint Nicolas d'Aliermont a sept emprunts en cours, à taux fixe, contractés auprès de différents établissements bancaires. L'encours de dette de ce budget au 01/01/2022 est de 2 674 239.98 €.

Afin de mener à bien les opérations d'investissement, la commune envisage de recourir à l'emprunt, pour un montant maximal de 1.5 millions d'euros.

- Emprunt à court terme, afin de couvrir les frais de TVA, pour un montant de 400 000 à 500 000 euro
- Emprunt à long terme pour couvrir le reste à charge des programmes d'investissement nouveaux pour un montant compris entre 0.9 millions et 1.1 million d'euro.

Ces emprunts seront débloqués en fonction de l'avancement des chantiers. Lorsque le calendrier sera fixé, il sera demandé au conseil municipal d'autoriser madame le maire à recourir à ces emprunts prévus au budget principal.

## **BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT**

Le budget assainissement est assujéti à la TVA, il est donc voté en Hors Taxes.

**En fonctionnement**, il est équilibré à 707 199.22 €, dont des dépenses de gestion pour un montant de 17 810 €.

Cependant le budget 2022 inclut 30 000 € des charges exceptionnelles. Elles sont dues au surcout du traitement des boues de la station d'épuration.

En effet, depuis la crise sanitaire, le gouvernement a imposé aux collectivités un traitement spécifique des boues d'épuration pour éviter tout risque de dispersion d'organismes et bactéries dans la nature. Cette dépense est intégrée au titre des charges exceptionnelles car la durée de la mesure n'a pas été définie par les pouvoirs publics.

Les emprunts en cours étant ceux de l'Agence de l'Eau sans frais financiers, il n'y a pas d'intérêts des emprunts sur ce budget annexe.

Les recettes sont constituées, principalement, de la surtaxe évaluée à 112 000 €, et les facturations des raccordements au réseau pour 15 000 €.

La section dégage un autofinancement pour la section d'investissement de 90 500 €.

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT 2022 - Fonctionnement recettes</b>		
Chapitres	Libelles	Propositions 2022
70 à 77	Gestion des services	127 001,00 €
042	Opérations d'ordre et de transferts entre sections	52 290,00 €
002	Résultat reporté	527 908,22 €
	<b>Total</b>	<b>707 199,22 €</b>

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT 2022 - Fonctionnement dépenses</b>		
Chapitres	Libelles	Propositions 2022
11	Dépenses à caractère général	9 800,00 €
12	Charges de personnel	8 000,00€
65	Charges financières et de gestion	31 268,22€
	Virement à la section investissement	658 131,00 €
	<b>Total</b>	<b>707 199,22 €</b>

**En investissement**, la section s'équilibre à 914 851.08 €.

Les opérations d'investissement pour 2022 concernent principalement la seconde phase de l'étude sur le schéma d'assainissement, ainsi que les travaux courants d'entretien des réseaux. Un achat de terrain est prévu afin d'assurer l'infiltration des eaux pluviales et alléger ainsi les apports à la station d'épuration.

L'encours de dette du budget assainissement au 01/01/2022 est de 364 371.65 €, constitué par quatre emprunts à taux zéro réalisés auprès de l'Agence de l'Eau. Le remboursement du capital des emprunts sera de 33 381.75 € en 2022.

L'amortissement des subventions d'équipement est fixé à 52 289.81 €.

Les dépenses d'investissement sont financées par les fonds propres : virement de la section de fonctionnement de 570 000 €, amortissements pour 87 061.01€ €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 117 245 € en recettes et à 165 539.50 € en dépenses.

L'annuité à rembourser en 2022 est de 37 155.08 € (capital uniquement). Cf. annexe A1.2.

L'actif immobilisé est constitué des réseaux d'assainissement d'eaux usées. Les moyens nécessaires à l'administration sont mis à disposition par la Commune de Saint Nicolas d'Aliermont.

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT 2022 - Investissement recettes</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Propositions 2022</b>	<b>RAR 2021</b>
001	Excédent antérieur reporté	129 476,07 €	
040	Transferts entre sections	658 130,01 €	
13	Subventions d'investissement	10 000,00 €	117 245,00 €
	Sous-total	797 606,08 €	
	<b>Total général recettes</b>	<b>914 851,08 €</b>	

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT 2022 - Investissement dépenses</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Propositions 2022</b>	<b>RAR 2021</b>
020	Dépenses imprévues	18 640,02 €	
040	Subventions équipements	52 289,81 €	
100	Opérations non affectées	270 000,00 €	23 148,00 €
103	Schéma d'assainissement	150 000,00 €	137 447,50 €
109	Réseaux assainissement	225 000,00 €	4 944,00 €
16	Emprunts et dettes	33 381,75 €	
	Sous-totaux	749 311,58 €	165 539,50 €
	<b>Total général dépenses</b>	<b>914 851,08 €</b>	

## **BUDGET ANNEXE – EAU**

Le budget eau potable est assujetti à la TVA, il est donc voté en Hors Taxes.

**En fonctionnement**, il est équilibré en dépenses et recettes à 984 903,15 €.

Les dépenses de gestions sont estimées à 23 510,00 € pour 2022.

Il n'y a pas de frais financier, car les emprunts ont été faits auprès de l'agence de l'eau, à taux zéro.

Les dotations aux amortissements sont calculées à 55 280,00 € en 2022 et un virement à la section d'investissement de 905 000 € est proposé.

Les recettes de surtaxe sont estimées à 172 000€ et les produits issus de l'Agence de l'eau sont estimés à 84 730 €. Les opérations d'ordre liées aux amortissements s'élèvent à 18 476 € en 2022.

<b>BUDGET EAU 2022 - Fonctionnement recettes</b>		
Chapitres	Libelles	Propositions 2022
70 à 77	Produits issus de la gestion des services	256 890,00 €
042	Opérations d'ordre et de transferts entre sections	18 476,00 €
002	Résultat reporté	709 537,15 €
	<b>Total</b>	<b>984 903,15 €</b>

<b>BUDGET EAU 2022 - Fonctionnement dépenses</b>		
Chapitres	Libelles	Propositions 2022
11	Dépenses à caractère général	15 500,00 €
12	Charges de personnel	8 000,00 €
022	Dépenses imprévues	1 113,15 €
6811	Dotations aux amortissements	52 800,00 €
023	Virement à la section investissement	905 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>984 903,15 €</b>

**En investissement**, la section s'équilibre à 1 096 920,84 €.

En recettes, la principale ressource sera constituée du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 905 000 €.

Les amortissements sont calculés à hauteur de 55 280 €.

L'excédent reporté de 2021 est de 136 640,84 €.

En dépenses, les principaux postes de dépenses concernent les travaux d'investissement sur les réseaux et de protection du captage d'eau, pour un montant de 1 010 000 €.

L'annuité de remboursement du capital des emprunts s'élève à 3 200 €.

Les subventions d'équipement correspondent au montant déterminé à la section fonctionnement, soit 18 476 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 53 565 €.

L'actif immobilisé est constitué des réseaux d'eau potable. Les moyens nécessaires à l'administration sont mis à disposition par la Commune de Saint Nicolas d'Aliermont.

<b>BUDGET EAU 2022 - Investissement recettes</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Propositions 2022</b>	<b>RAR 2021</b>
001	Excédent antérieur reporté	136 640,84 €	
021	Transferts entre sections	905 000,00 €	
040	Amortissements	55 280,00 €	0 €
	Sous-total	1 096 920,84 €	
	<b>Total général recettes</b>	<b>1 096 920,84 €</b>	

<b>BUDGET EAU 2022 - Investissement dépenses</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Propositions 2022</b>	<b>RAR 2021</b>
020	Dépenses imprévues	11 679,84 €	
040	Subventions équipements	18 476,00 €	
100	Opérations non affectées	400 000,00 €	
102	Protection captage d'eau	150 000,00 €	6 285,00 €
104	Réseaux eau	460 000,00 €	47 280,00 €
16	Emprunts et dettes	3 200,00 €	
	Sous-totaux	1 043 355,84 €	53 565,00 €
	<b>Total général dépenses</b>	<b>1 096 920,84 €</b>	

## **BUDGET ANNEXE – REGIE DE TRANSPORT**

Le budget de la Régie de Transport est équilibré à 66 959,81 € en fonctionnement et à 81 131,78 € en investissement.

En fonctionnement, les dépenses inscrites couvrent les frais liés au fonctionnement des bus scolaires et les charges de personnel pour un total de 52 400 €. Ces dépenses sont en partie financées par la subvention départementale estimée à 15 000 €. Une subvention communale de 10 000 € est nécessaire pour cet exercice.

<b>BUDGET REGIE TRANSPORT 2022 - Fonctionnement recettes</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Libelles</b>	<b>Propositions 2022</b>
74	Subventions d'exploitation	25 000,00 €
777	Opération d'ordre entre section	6 097,00 €
002	Résultat reporté	35 862,81 €
	<b>Total</b>	<b>66 959,81 €</b>

<b>BUDGET REGIE TRANSPORT 2022 - Fonctionnement dépenses</b>		
Chapitres	Libelles	Propositions 2022
11	Dépenses à caractère général	30 400,00 €
12	Charges de personnel	22 000,00€
68	Dotation aux amortissements	12 180,22€
022	Dépenses imprévues	2 379,81 €
	<b>Total</b>	<b>66 959,81 €</b>

A la section investissement, le résultat reporté après amortissement des bus achetés en 2009 et 2016 constitue une réserve qui permettra le financement de l'achat d'un futur bus scolaire d'ici 2024. Le montant de l'amortissement pour 2022 est de 12 180 €. Le solde de l'excédent antérieur reporté s'élève à 68 951,78 €.

Le budget Régie de Transport n'a aucun emprunt en cours. Son actif immobilisé est constitué de deux cars scolaires, le reste des moyens nécessaires étant mis à disposition par la Commune de Saint Nicolas d'Aliermont.

<b>BUDGET REGIE TRANSPORT 2022 - Investissement recettes</b>			
Chapitres	Libellés	Propositions 2022	RAR 2021
001	Excédent antérieur reporté	68 951,78 €	
28	Amortissement	12 180,00 €	
	Sous-total	81 131,78 €	
	<b>Total général recettes</b>	<b>81 131,78 €</b>	

<b>BUDGET REGIE TRANSPORT 2022 - Investissement dépenses</b>			
Chapitres	Libellés	Propositions 2022	RAR 2021
1391	Subventions équipements	6 067,00 €	
2156	Matériel de transport (provisions)	75 034,78 €	
	Sous-totaux	81 131,78 €	
	<b>Total général dépenses</b>	<b>81 131,78 €</b>	

## **BUDGET CCAS ET SAAD**

**Pour information** : Les budgets primitifs du C.C.A.S. (M14) et du SAAD-CCAS (M22) seront adoptés ultérieurement par le Conseil d'Administration du CCAS (section de fonctionnement uniquement). La subvention communale s'élève à 150 000 € pour 2022.